

2016_CT2_186

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Pays d'Aix Développement (PAD) pour la mise à disposition et à l'animation du Carrefour de l'innovation

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_186-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi/ Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2016

05_2_05

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Pays d'Aix Développement (PAD) pour la mise à disposition et à l'animation du Carrefour de l'innovation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Économie, Nouvelles Technologies, Enseignement supérieur

■ Séance du 17 Octobre 2016



■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Pays d'Aix Développement (PAD) pour la mise à disposition et à l'animation du Carrefour de l'innovation**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille, une subvention de 78 000 € a été attribuée à l'association Pays d'Aix Développement (PAD), pour la gestion et l'animation du Carrefour de l'innovation au titre de l'année 2016 par la délibération n° ECO 022-343/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016.

Par la présente délibération, il s'agit de modifier par voie d'avenant l'article 3 de la convention initiale afin que le taux d'intensité des aides soit en conformité avec le régime d'aide SA. 40391.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération ECO 022-343/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016, portant attribution d'une subvention à l'association Pays d'Aix Développement ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_186-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence et l'Association Pays d'Aix Développement relatif à la modification de l'article 3 «Participation de la Métropole».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Territoire Numérique et Innovation
Technologique

Gérard BRAMOULLÉ

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2016/

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I

La Métropole d'Aix-Marseille Provence

58 boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

Représenté par

son Vice-Président, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, dûment habilité par
décision du Conseil de Métropole

ci-après désigné

« la Métropole »

ET

l'association

Pays d'Aix Développement (PAD)

sièg

Les Patios de Forbin
9 bis Place John Rewald
13100 Aix-en-Provence

représentée par

son Président, Maurice FARINE

ci-après désignée

« le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 de la convention initiale relatif à la participation de la Métropole au titre de la subvention attribuée à l'association Pays d'Aix Développement, pour l'animation du Carrefour de l'innovation.

ARTICLE 2 :

Le 5ème alinéa de l'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Afin d'être en conformité avec le régime d'aide précité, il est demandé au bénéficiaire de mettre en œuvre un plan de financement qui permette de respecter un taux de 50 % global.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_186-
DE
Date de téltransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention d'origine non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Fait à Marseille, le

Le Vice-Président délégué
Territoire numérique et Innovation technologique

Le Président de l'Association
Pays d'Aix Développement

Gérard BRAMOULLÉ

Maurice FARINE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_186-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Pays d'Aix Développement (PAD) pour la mise à disposition et à l'animation du Carrefour de l'innovation

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_186-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016